

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 avril 2007  
Séance tenue le 23 avril 2007

Résolution: CM07 0202

---

**Avis de motion et adoption de deux projets de règlement dont le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site contrecoeur et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenue d'une consultation publique**

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil de deux règlements dont l'un intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur » et l'autre « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet des projets de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

### ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 4- de soumettre, conformément au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

43.01 1071462006

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe par intérim

*Règlement P-07-017 (Aménagement du site Contrecoeur)  
Règlement P-04-047-40 (Plan d'urbanisme)*

*Signée électroniquement le 30 avril 2007*